



La Lettre
des Amis de Saint Palais

ÉTÉ 2014

site internet : <http://amistpalais.free.fr> - courriel : amis.saint-palais@orange.fr

MARDI 12 AOÛT 2014 À 20 HEURES 45

À LA SALLE DES FÊTES DE SAINT-PALAIS, RUE DU LOGIS VERT

L'évolution du littoral entre le phare de la Coubre et la Grande Côte

*Quelles sont les causes du recul du rivage ? Peut-on les combattre ?
Une connaissance de l'histoire permet-elle d'imaginer l'évolution du trait de côte ?
Tels seront, entre autres, les thèmes abordés par Guy Estève au cours de la soirée.*

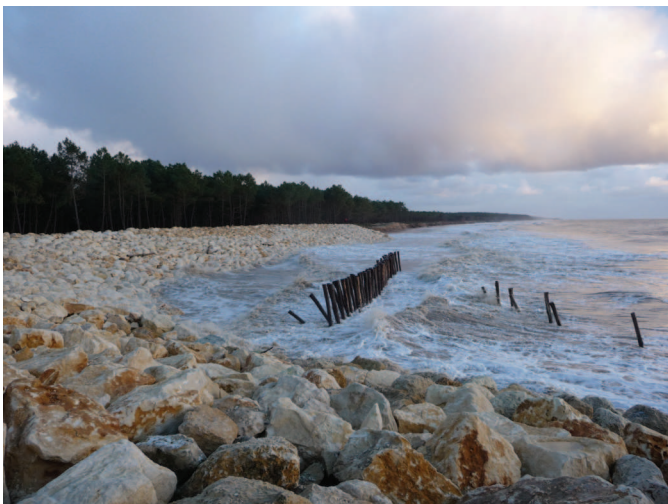


**Erosion et submersion marines
en presqu'île d'Arvert
par Guy Estève, naturaliste**

Comme les autres littoraux de la façade atlantique, celui de la presqu'île d'Arvert est très exposé aux risques d'érosion et de submersion marines. Dans les secteurs les plus dynamiques, le pertuis de Maumusson et l'entrée de la baie de Bonne Anse, plusieurs facteurs naturels s'affrontent ou conjuguent leurs actions pour modifier en permanence le trait de côte. Les uns, comme la mer, sont bien connus. On sous-estime voire ignore souvent celui du vent qui peut préparer l'action marine destructrice en créant des couloirs dans les dunes ou en déchaussant les plantes fixatrices des sables.



Un autre facteur est intervenu, en particulier dans les secteurs touristiques comme le nôtre : pour assurer la pérennité - illusoire - de la ligne de rivage, l'homme a voulu la fixer avec des enrochements dont on connaît les effets pervers. En donnant l'impression de figer le trait de côte, ces ouvrages concourent, avec les facteurs naturels, à leur érosion.



Jusqu'au 21 août, retrouvez les Amis de Saint-Palais dans le hall du SUPER U le jeudi de 9 h 30 à 12 h.

« Recours » : sachons compter 1 + 2 + 1 = ?

Les Amis de Saint-Palais prennent toujours leurs décisions collégalement, en parfaite indépendance, et selon la conception qu'ils se font de l'intérêt de la Commune. Il leur est fait grief de multiplier les « recours » et les chiffres les plus fantaisistes ont circulé.

Aujourd'hui, loin des tumultes électoraux, vous avez le droit de savoir, car « *Il y a une chose plus terrible que la calomnie, c'est la vérité* » (Talleyrand) et nous vous devons la vérité.

En dehors de projets volontairement abandonnés, il y a eu 4 « recours » contre des décisions de la municipalité élue en 2008 : 1 en 2008, 2 en 2009, tous les 3 gagnés, et 1 en 2013, en cours, portant sur le projet d'abattage des tilleuls de l'avenue de Pontailac (qui peut être évité et nous avons établi des propositions à cette fin).

Les Amis de Saint-Palais n'ont jamais cherché « *le recours pour le recours* ». Ils ont toujours, au préalable, engagé successivement deux démarches : la recherche du dialogue et le recours gracieux. Hélas, ces démarches restent le plus souvent sans suite.

Dès lors, pour préserver les sites et pour empêcher que les finances de la Commune soient lourdement plombées par des projets mal conçus comme la « ZAC de la Ganipôte » ou « *l'immeuble de services et logements* », il ne reste que le « recours ».

Sans ces fameux « recours », il y aurait eu, par exemple, une tour à La Grande Côte, des immeubles de 4 étages sur le plateau du Rhâ et beaucoup moins de places de stationnement sur le parking du Rhâ !

Joël Rasteau

Tribune libre : Action municipale et protection de la nature

En ce début de XXI^{ème} siècle, comment ignorer ou paraître n'être pas informé des problèmes environnementaux qui se posent de plus en plus précisément ?

Au fil des temps, l'homme a cherché à s'appropriier la nature en la dominant*, et même en la détruisant. Il serait temps de s'apercevoir qu'elle est indomptable et qu'elle sera toujours gagnante. Apprenons plutôt à vivre en harmonie avec elle et à la respecter.

Une prise de conscience s'opérant en chacun de nous ainsi qu'au sein de nos élus, nous ne pouvons que nous réjouir de la création d'une commission extra-municipale sur l'environnement et de pouvoir y siéger.

Le paysage urbain étant un bien à préserver, nous devons être vigilants quant aux options à choisir pour aborder les problèmes intimement liés à notre cadre de vie.

Voici quelques idées d'action qui seraient intéressantes à débattre au sein de la nouvelle commission.

➤ Gestion des espaces verts et entretien du lac :

- Formation des agents techniques aux nouvelles méthodes ...,
- Retour à des essences locales pour valoriser l'identité paysagère,
- Suppression des pesticides (définitivement proscrits dès 2018 dans les espaces publics) remplacés par des machines thermiques déjà largement utilisées ailleurs. La pollution des nappes phréatiques par les pesticides entraîne des traitements de plus en plus complexes et coûteux pour obtenir une eau potable.

➤ Zones naturelles et agricoles :

- Préservation et valorisation des « Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique »,
- Incitation à la conversion à l'agriculture biologique (approvisionnement cantine et maison de retraite ...),
- Création d'un potager collectif bio qui entretiendrait un lien social entre les générations.

➤ Programme de découverte du patrimoine local,

avec des animations naturalistes pour les scolaires,

➤ Campagne de conseil-jardinage auprès des particuliers

(réunions publiques, documents d'information ...),

➤ Maîtrise de l'urbanisation

par des aménagements concertés, respectueux du bien-être des usagers et du maintien du cadre naturel (avec, dans l'immédiat, la sauvegarde des tilleuls de l'avenue de Pontailac).

L'écologie du paysage permet un nouveau regard sur la biodiversité. Avec de nouvelles méthodes d'aménagement du territoire en relation avec les activités humaines, nous pouvons concevoir une ville citoyenne où le paysage sera la matière sensible pour un développement durable.

Il n'est jamais trop tard pour agir.

Danièle Marcou

* **Note de la rédaction.** En cherchant à dominer la nature l'homme a suivi l'ordre divin. « *Soyez féconds et multipliez-vous, remplissez la terre et soumettez-la. Soyez les maîtres des poissons de la mer, des oiseaux du ciel, et de tous les animaux qui vont et viennent sur la terre* » dit Dieu au 5^{ème} jour de la création (Genèse 1.28).

Où en est notre déchèterie ?

Voici bientôt 7 ans, la déchèterie de Saint-Palais a été fermée à la demande de la préfecture pour des questions de sécurité.

Voici bientôt 7 ans que les Saint-Palaisiens sont condamnés à faire plus d'une quinzaine de kilomètres pour transporter leurs déchets verts ou volumineux vers les sites de Chaille vette ou de Royan (soit 20 à 25 minutes de voiture et, à Royan, parfois plus d'une heure d'attente).

Voici bientôt 7 ans que l'on nous promet l'ouverture, à Vaux, sans délai, d'une nouvelle déchèterie de proximité.

Voici bientôt 7 ans que nos élus affirment pour assurer leur réélection que, oui, cette fois c'est certain, la déchèterie de Vaux ouvrira demain.

Après bientôt 7 ans, la CARA écrit aujourd'hui, dans son magazine de l'été 2014, qu'elle engage de grands travaux de réhabilitation des déchèteries communautaires.

Mais – curieusement ? – elle ne dit pas un mot sur l'ouverture d'une déchèterie à Vaux.

Mieux, on apprend que le site de Chaille vette sera fermé pour 3 mois à partir de septembre 2014 et que celui de Royan sera en travaux.

La CARA nous invite à poursuivre notre route jusqu'aux déchèteries de La Tremblade ou de Saujon ! Un grand merci à la CARA ... et à notre maire, son vice-président ... qui n'hésite pas, dans son éditorial de « *Reflète* » de juillet, août et septembre 2014, à évoquer « *sa lutte quotidienne contre les incivilités* » telles que les « *dépôts d'ordures sauvages en forêt* » qu'il trouve « *honteux* ». Il a parfaitement raison. Mais parions que son noble combat serait plus facile si, **depuis 7 ans**, Saint-Palais disposait d'une déchèterie de proximité !

Jean-Yves Barraud

Continuons à protéger nos sites

Notre « *Lettre de l'Été 2012* » vous a fait découvrir La Monge et la richesse des écosystèmes qui composent ce plateau, avec notamment l'une des dernières pelouses sèches calcicoles de Saint-Palais. Cet habitat abrite une communauté d'espèces protégées (flore, papillons ...) au niveau régional, national et même européen.

Une mauvaise interprétation de nos remarques a conduit la municipalité à décider d'urbaniser partiellement cet espace naturel au risque de détruire l'un des derniers milieux d'intérêt écologique majeur de la Commune.

Notre « *Lettre de l'Été 2013* », sous l'intitulé « *Découvrir et protéger la falaise de La Grande Côte* », vous présentait une végétation remarquable, très rare en Poitou-Charentes et sur l'ensemble de la façade atlantique.

Afin d'assurer la pérennité du site, classé en ZNIEFF, la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) a demandé, sans succès, que cette zone soit protégée des piétinements intenses.

Par de nombreux courriers, nous continuons à attirer l'attention des administrations compétentes qui reconnaissent le bien fondé de nos remarques, mais semblent comme paralysées, peut-être par manque de moyens.

Joël Rasteau

Un assainissement défaillant, épée de Damoclès sur le tourisme en Pays royannais

Obsolète, le système d'assainissement de la Presqu'île d'Arvert est, tout à la fois, une source de nuisances multiples et une épée de Damoclès menaçant le tourisme en Pays royannais. Gigantesque, long de plus de 600 kilomètres, incluant plus de 200 postes de relèvement, le réseau collecte les eaux usées de 14 communes, des Mathes à Royan, d'Arvert à Saujon. Il est attaqué par l'hydrogène sulfuré qui se dégage dans les conduites. Ses défaillances génèrent des surverses, certaines sur les plages. Avec une capacité de 227 000 équivalent habitant (EH) en saison, inférieure à celle estimée nécessaire en 1997 à l'horizon 2007, les stations d'épuration de Saint-Palais (175 000 EH) et des Mathes (52 000 EH) ne font plus face à des besoins qui croissent avec l'urbanisation du territoire. Plus ou moins bien traitées selon les apports, les eaux, rejetées au Puits de l'Auture, vont et viennent avec la marée et peuvent présenter un risque pour la baignade.

Le Conseil supérieur d'hygiène publique de France a toujours émis des avis négatifs ou réservés sur ce système d'assainissement. L'autorisation de fonctionnement initiale, accordée en 1974 pour 100 000 EH seulement, a pris fin en 1990 sans que son renouvellement ne soit demandé. En 2004, l'Etat a été condamné pour carence dans l'exercice de ses pouvoirs de police. Toutes les tentatives de régularisation administrative ont échoué avec, en dernier lieu, un jugement du Tribunal administratif de Poitiers du 9 avril 2014 annulant un arrêté préfectoral du 26 janvier 2011.

Les Amis de Saint-Palais se battent depuis un quart de siècle contre la « politique de l'autruche » adoptée par les autorités. Des solutions existent comme la construction de stations d'épuration de taille modeste, en arrière du littoral, avec une utilisation agricole des eaux traitées. Il est maintenant impératif que la CARA « prenne le taureau par les cornes » et ne cherche pas, une nouvelle fois, à simplement régulariser l'existant.

Alain Géniteau

LA LETTRE DES AMIS DE SAINT-PALAIS

ÉTÉ 2014

<http://amistpalais.free.fr> - amis.saint-palais@orange.fr

page 4

SCoT : Stop aux friches commerciales

SCoT signifie « *Schéma de Cohérence Territoriale* ». Etabli par la Communauté d'Agglomération Royan-Atlantique, qui réunit 34 communes, le SCoT définit les grandes orientations voulues pour ce vaste territoire dans des domaines aussi divers que l'économie, le tourisme, les transports, l'urbanisme, la protection des zones sensibles, le traitement des eaux et des déchets, etc ... Les plans locaux d'urbanisme de chaque commune doivent s'y soumettre. Le SCoT en vigueur a été approuvé en 2007. Il est consultable sur le site de la CARA.

Une modification n° 1 du SCoT a été soumise à enquête publique du 14 février au 18 mars 2014. Elle portait sur l'intégration au SCoT d'un « *document d'aménagement commercial* » (DAC) définissant notamment des « *zones d'aménagement commercial* » (ZACOM).

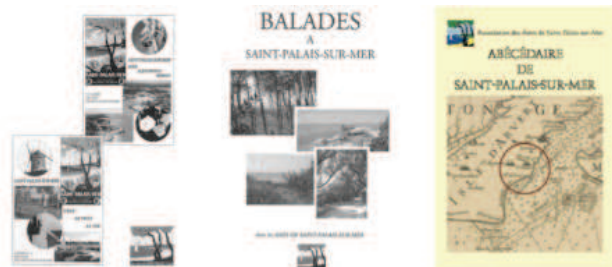
Les Amis de Saint-Palais ont fait part de leurs observations au commissaire enquêteur.

- Le SCoT demeure fondé sur des données et des statistiques de 2006 alors que la réalité du territoire a passablement évolué depuis.

- L'extension importante des ZACOM se fera nécessairement, d'un côté au détriment des commerces des centres bourgs, d'un autre côté par une emprise croissante sur les terrains agricoles.

- Cette large extension des ZACOM apparaît d'autant moins nécessaire que, dans les zones commerciales actuelles, il y a de plus en plus de locaux inutilisés et de terrains à l'abandon qui constituent de véritables « *friches* ». Sur ce sujet, une réflexion s'impose.

Michel Cornillier



Pour permettre de mieux connaître Saint-Palais, les Amis de Saint-Palais ont déjà publié des Cahiers, Balades et, en dernier lieu, l'Abécédaire de Saint-Palais-sur-Mer. L'Abécédaire (104 pages - 8 €) présente Saint-Palais et son histoire au travers de mots familiers (bon de commande ci-dessous).

Les Amis de Saint-Palais : qui sont-ils, que font-ils ?

Déclarée à la Sous-préfecture de Rochefort le 4 octobre 1985, l'association des Amis de Saint-Palais-sur-Mer a pour objet « *de prendre, dans le cadre de l'association, toutes mesures nécessaires à la sauvegarde de la commune et à la protection de son site et, plus généralement, de nature à favoriser la protection de l'environnement en Pays royannais, en particulier par une politique d'aménagement respectueuse des richesses naturelles et d'une gestion optimale de l'eau* ». Elle rassemble aujourd'hui plus de 300 adhérents.

Force de proposition et, si nécessaire, de contestation, l'association des Amis de Saint-Palais-sur-Mer réussit, depuis plus d'un quart de siècle, à préserver Saint-Palais d'une large part des dérives immobilières si courantes le long du littoral et à promouvoir un développement soutenable.

Demain comme hier, ce succès repose sur une vigilance continue et une action résolue qui supposent le concours du plus grand nombre.

Si vous partagez les objectifs des Amis de Saint-Palais, n'hésitez pas à les rejoindre (*bulletin d'adhésion ci-dessous*).

BULLETIN D'ADHESION ET/OU DE COMMANDE ⁽¹⁾

M., Mme,

adresse électronique (le cas échéant) :

(3) adresse à Saint-Palais-sur-Mer :

(3) adresse extérieure (le cas échéant) :

- désire adhérer (ou renouveler sa cotisation) à l'Association des Amis de Saint-Palais-sur-Mer et verse la somme de € (minimum : cotisation individuelle 15 € - cotisation de couple 25 €) à titre de cotisation pour l'année 2014 (2),
- souhaite participer au(x) groupe(s) de travail : énergies renouvelables - tourisme et environnement - eau et assainissement - urbanisme (4),
- commande exemplaire(s) de « *L'Abécédaire de Saint-Palais-sur-Mer* » au prix de 8 € l'unité et verse à cet effet la somme de € (1) - (4),
- commande exemplaire(s) de « *Balades à Saint-Palais-sur-Mer* » et/ou exemplaire(s) du 2^{ème} Cahier des Amis de Saint-Palais au prix de 5 € l'unité et verse à cet effet la somme de € (1) - (4)

Coupon à détacher ou recopier et à adresser à M. Joël Rasteau, 15 rue des Amandiers, 17420 Saint-Palais-sur-Mer.

Chèque à établir à l'ordre de l'Association des Amis de Saint-Palais-sur-Mer.

(1) Vous pouvez acquérir des publications sans adhérer à l'association.

(2) Un reçu fiscal vous sera adressé début 2015.

(3) En cochant cette case, indiquez votre préférence pour la réception du courrier.

(4) Biffer les mentions inutiles.